


**DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS**

CASTIGLIONE
17 RUE DE LA LEGION D HONNEUR
46000 CAHORS

■ Lieu de consommation

CASTIGLIONE
RDC 1E G
17 RUE DE LA PREFECTURE
46000 CAHORS

Gaz naturel

Installation : 569428
Point de livraison : 23460347310487

■ Votre référence client

CASTIGLIONE
300003475204

■ Vos contacts utiles
Service Clients

Tel.: 0969 32 3300*

Pour nous écrire :

ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

Dépannage

Dépannage gaz 24H/24
0800 47 33 33**

*Appel Non Surtaxé
**Service & appel gratuits

■ Echancier N°

PP914000406784

■ Votre compte

CASTIGLIONE
BANQUE POPULAIRE OCCITANE
IBAN : FR7617807008245562113539143
Réf. Unique de Mandat : 00PEG0505019
Id. Créancier SEPA : FR03RAP002381

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de régler vos dépenses d'énergie chaque mois par prélèvement automatique et nous vous remercions de votre confiance.

Conformément à votre souhait, les montants seront prélevés sur votre compte désigné ci-à côté.

L'échéancier recense les montants et dates de règlement de vos mensualités. Le montant des échéances est calculé à partir de vos consommations antérieures ou à défaut d'une estimation annuelle de vos consommations et comprend, le cas échéant, le montant des services associés. La TVA est payée sur les débits.

Dans l'hypothèse d'une modification de votre (vos) contrat(s) de vente d'énergie et/ou de services associés impactant le montant des échéances, un nouvel échéancier vous sera adressé.

- Consommation gaz : 7430 kWh

Suite à la relève de vos compteurs, nous vous adresserons une facture relative à vos consommations et, le cas échéant, à vos services associés, pour la période du 03 juillet 2025 au 02 juillet 2026, déduction faite des mensualités déjà réglées :

- si le solde est en votre faveur, le montant dû sera déduit du (des) premier(s) prélèvement(s) au titre du nouvel échéancier;

- si le solde est en notre faveur, un prélèvement complémentaire sera effectué, dont le montant et la date seront indiqués sur la facture.

Nous vous rappelons que les échéances au-delà de la durée de votre (vos) contrat(s) de vente d'énergie et/ou de services associés, ne seront dues que dans l'hypothèse d'une reconduction du ou desdits contrats.

S'il s'agit de votre premier échéancier, sachez que vos premiers prélèvements peuvent être plus faibles que les échéances indiquées ci-dessous (en cas de remboursement du dépôt de garantie notamment).

Echéancier des prélèvements au 10 juillet 2025

Date du prélèvement	Montant HTVA	TVA réduite	TVA normale	Montant TTC
18 août 2025	104,51 €	2,07 €	13,43 €	120,01 €
17 septembre 2025	104,51 €	2,07 €	13,43 €	120,01 €
17 octobre 2025	104,51 €	2,07 €	13,43 €	120,01 €
17 novembre 2025	104,51 €	2,07 €	13,43 €	120,01 €
17 décembre 2025	104,51 €	2,07 €	13,43 €	120,01 €
19 janvier 2026	104,51 €	2,07 €	13,43 €	120,01 €
17 février 2026	104,51 €	2,07 €	13,43 €	120,01 €
17 mars 2026	104,51 €	2,07 €	13,43 €	120,01 €
17 avril 2026	104,51 €	2,07 €	13,43 €	120,01 €
18 mai 2026	104,51 €	2,07 €	13,43 €	120,01 €
17 juin 2026	104,51 €	2,07 €	13,43 €	120,01 €
Total	1149,61 €	22,77 €	147,73 €	1320,11 €

Prochaine facture vers le 02 juillet 2026.

